



Monsieur Mars Di Bartolomeo
Président de la Chambre des Députés

Luxembourg, le 8 février 2018

Monsieur le Président,

Par la présente, nous avons l'honneur de vous informer que conformément à l'article 81 du Règlement de la Chambre des Députés, nous souhaiterions poser une question urgente à Monsieur le Ministre de l'Economie et à Madame le Ministre de l'Environnement concernant la politique industrielle du pays.

Dans une interview accordée le 3 janvier 2018 à la radio 100,7, Monsieur le Ministre de l'Economie a défendu l'implantation au Luxembourg d'une société active dans la production de laine de roche. Monsieur le Ministre du Développement durable et des Infrastructures avait préalablement déclaré que cette société ne serait pas compatible avec le paysage économique luxembourgeois.

Hier, les députés-maires des communes de Sanem et de Differdange ont réitéré leur opposition quant à l'installation de l'entreprise concernée sur le territoire de leurs communes.

Au vu de ce qui précède, nous aimerions poser les questions suivantes à Madame et Monsieur les Ministres :

- Quels sont les engagements pris par un ou plusieurs membres du gouvernement vis-à-vis de cette société ?
- Le(s) Ministre(s) a-t/ont-il(s) aidé l'entreprise à trouver un terrain adéquat sur le sol luxembourgeois ? Des pourparlers avec les communes concernées ont-elles eu lieu à ce moment ?
 - Dans l'affirmative, quelle a été la réaction desdites communes quant au projet en question ?
 - Dans la négative, le gouvernement ne considère-t-il pas que l'absence de consultation des communes concernées et les discussions actuellement menées sur la place publique ne nuisent au Luxembourg comme *hub* éventuel d'entreprises industrielles ?
- D'après le gouvernement, l'implantation de l'entreprise visée *supra* est-elle conforme à la législation luxembourgeoise ?

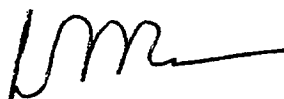
Le caractère urgent de la question n'a pas été reconnu (08.02.2018)

- Dans l'affirmative, le gouvernement entend-il passer outre l'avis des décideurs politiques locaux ?
- Dans la négative, quels sont les obstacles légaux et/ou réglementaires s'opposant à l'implantation de l'entreprise sur le territoire de la commune concernée ?
- A quel stade de la procédure se trouve actuellement ledit dossier ?

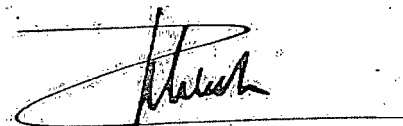
Le 27 janvier 2018, à l'issue d'une réunion du gouvernement en conseil, Madame le Ministre de l'Environnement a déclaré qu'elle était d'accord avec Monsieur le Ministre de l'Economie, « *datt an Zukunft d'Firmen, déi op Lëtzebuerg kommen, konform mat der Rifkin-Etud musse sinn.* »

- Le gouvernement peut-il nous informer quels seront dorénavant les critères définissant « la conformité Rifkin » d'une entreprise ?
- Quels sont les critères légaux ou réglementaires permettant de juger qu'une entreprise répond à ce nouveau type de conformité ?
- L'entreprise mentionnée supra répond-elle à ces critères ?
- Le gouvernement entend-il modifier dans ce contexte les textes légaux ou réglementaires et de quelle façon ?
- Le gouvernement entend-il informer les entreprises de ce nouveau type de critères ?

Nous vous prions d'agréer, Monsieur le Président, l'expression de notre parfaite considération.



Laurent Mosar
Député



Claude Wiseler
Député



CHAMBRE DES DÉPUTÉS
GRAND-DUCHÉ DE LUXEMBOURG

Dossier suivi par Christian Alff
Service des séances plénières et
secrétariat général
Tél : 466.966.223
Fax : 466.966.210
e-mail : calff@chd.lu

Monsieur Fernand Etgen
Ministre aux Relations avec le Parlement
Luxembourg

Luxembourg, le 08 février 2018

Objet : Question parlementaire n° 3612 du 08.02.2018 de Monsieur le Député Laurent Mosar
et de Monsieur le Député Claude Wiseler

Monsieur le Ministre,

J'ai l'honneur de vous communiquer par la présente la question parlementaire sous objet.

Selon les dispositions de l'article 81 de notre règlement, l'urgence n'a pas été reconnue, de sorte que ladite question est à considérer comme question écrite, conformément aux dispositions de l'article 79.

Je vous prie de bien vouloir me faire parvenir la réponse du Gouvernement dans le délai d'un mois afin que je puisse la faire publier avec la question au compte rendu.

Veuillez agréer, Monsieur le Ministre, l'expression de mes sentiments les plus distingués.

Mars Di Bartolomeo
Président de la Chambre des Députés